

AIDE AU BAFA ET BAFD PAR LA VILLE DE DIVION

La Ville peut prendre en charge une partie du coût de votre formation, sans condition de ressources. L'aide est versée directement à l'organisme de formation.

Le montant varie selon la session suivie et le type d'hébergement :

formation générale : 170 € en internat ou 120 € en demi-pension / externat ;
approfondissement ou qualification : 180 € en internat ou 130 € en demi-pension / externat ;
approfondissement dans une thématique prioritaire : 200 € en internat ou 150 € en demi-pension / externat ;
qualification « Surveillant de baignade » : jusqu'à 230 € pour les premières demandes de l'année.

Parmi les thématiques prioritaires figurent notamment l'expression et le spectacle ainsi que les nouvelles pratiques d'animation : jeux de rôles, jeux d'évasion, quiz interactifs ou encore pratiques numériques.

L'aide est réservée aux habitants de Divion et est accordée sans condition de ressources.

Le montant peut être revu à la baisse si le cumul des différentes aides financières dépasse le coût total de la formation.

Vous devez compléter le dossier de demande de financement et le transmettre au plus tard **deux semaines avant le début de votre formation**.

Vous devrez notamment joindre :

la fiche d'inscription au stage BAFA
une copie de votre pièce d'identité
un justificatif de domicile
si vous êtes hébergé, le justificatif de domicile et une attestation de votre hébergeant.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le référent Emploi, Formation, Insertion de la Ville de Divion au 03 61 12 20 91 ou à efi@ville-divion.fr.

<https://divion.fr/services-et-demarches/emploi-formation/bafa-bafd/>

Mairie de Divion:

Rue Pasteur
62460 - Divion
<http://divion.fr/>